L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 4 JUIN 1890.

PETITES ANNONCES.

PENSION privée, 216 rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine. Prix modérés.
1er juin—1 sem

DES personnes ayant des meubles supérieurs en bois de chêne sculpté et désirant défaire peuvent s'adresser au P.-O. box No ... de cette ville. 23 mai—2 sem

Académie française, espagnole et allemande (au collège de Dolbear) No 203 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux étrangers par une nouvelle méthode. Conversation. Pas de classe. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir. 9 avril—

ON DEMANDE.

50 hommes dans une scierie à $1 par jour et nourri- garanti. Passage payé. Delhonde, 49 Exchange Alley. 4 juin—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français, Horticulteur et Fleuriste, pouvant donner de bonnes recommandations, désire trouver un emploi en ville ou à la campagne. S'adresser à M. Chs Raymond, à l'office de l'Union Française, rue Remparts.
3 juin—2 f.

A LOUER.

UNE maison ayant deux appartements à feu, deux cabinets et une salle à manger. Deux chambres dans la cour, cuve, water works. La maison est située rue St-Claude près de l'encoignure Ursulines No 264. S'adresser 203 rue Broad. 3 juin—

A VENDRE.

VACHERIE à vendre, pour cause de changement d'affaires. 3 chevaux 17 vaches, charrette à lait et tous les ustensiles de vacherie. Pour plus amples informations s'adresser à J. B. Peirce, coin des rues Lafayette et Liberté. Maison et écurie à louer.
1er juin—1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James F. Muse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 29,071—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Eliska T. Muse, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 juin—4 8 13

Succession de William Henry Schroeder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,234—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Caroline H. Schroeder, veuve de Thomas H. Greves, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 mai—29—3 7 juin

Succession de S. E. Rundle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,321.—Division A.—Attendu que Mme Veuve S. E. Rundle a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu S. E. Rundle, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 mai—30 juin 4 8

Succession de Auguste Larrieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 29,650, — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Hippolyte Berey, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 mai—28—juin 1 6.

Succession de Julius Nitsche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,510—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par August Baumann et Charles Miedling, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 mai—29—juin 3 7

Succession de Mme Louise Steinbecker, veuve de William Henry Schroeder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,180—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Caroline H. Schroeder, veuve de Thomas H. Groves, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 mai—29—juin 3 7

Succession de Louis C. Kuepferle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,297—Division B—Attendu que E. A. Luminais, greffier de la Cour Civile de District, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis C. Kuepferle, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 mai—29—juin 3 7

Succession de George B. Bohr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 30,272—Division D.—Attendu que Mme Veuve George B. Bohr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George B. Bohr, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 mai—25 29—3 juin

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Remy Klock vs ses créanciers.—No 29,852—Division A.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de l'insolvable Remy Klock soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire de cette ville, le 9 juin 1890, à 11 heures A. M. pour fixer les termes et conditions de la vente des propriétés foncières et personnelles rendues dans cette affaire, et pour voter sur toute autre matière nécessaire pour le cière.
Nouvelle-Orléans, 26 mai 1890.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 mai—27—juin 3 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 30,244 — Division E. — Philip Schumann vs ses créanciers. — Ordre de Cour — Que la cession des biens du pétitionnaire, Philip Schumann, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Henry E. Ker, notaire à son bureau, No 164 rue Commune, en cette ville, le MARDI, 24 juin 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Joseph Lombard, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 21 mai 1890.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
23 mai—23 27—1er juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Dormitzer & Vorster vs leurs Créanciers—No 30,254—Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison sociale de Dormitzer & Vorster composée de Charles Dormitzer et Arnold Vorster, soit convoquée et tenue pardevant Arthur McGuirk, Esq., notaire, en son bureau Morris Building, en cette ville, le MERCREDI, 9ème jour de juillet 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et déterminer sur l'application des dits pétitionnaires, pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que [illegible] A. Ducros, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
[illegible], 30 mai 1890
[illegible] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
[illegible] mai—22—juin 7 21

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 30,276—Division C—Philip Thompson vs ses créanciers—Ordre de cour.—Que la présente [illegible] soit [illegible] et qu'une réunion des créanciers de Philip Thompson, soit convoquée et tenue pardevant John Bendernagel, notaire, le 24me jour de juin, 1890, dans le but de considérer et de voter sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens de Philip Thompson soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 23 mai 1890.
Signé: FRED D. KING, Juge.
Que E. S. Dubuisson, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 mai 1890.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 mai—24—juin 10 24

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUES.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE SEMESTRIEL,

A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 17 JUIN 1890.

GROS LOT: $600,000

100,000 Billets à $40; Demi-Billet, $20; Quart de Billet, $10; Huitième de Billet, $5; Vingtième de Billet, $2; Quarantième de Billet, $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de	200,000	200,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
2 Lots de	20,000	40,000
5 Lots de	10,000	50,000
10 Lots de	5,000	50,000
25 Lots de	2,000	50,000
100 Lots de	800	80,000
200 Lots de	600	120,000
500 Lots de	400	200,000
PRIX D'APPROXIMATION:		
100 Lots de	$1,000, soit	$100,000
100 Lots de	$800	80,000
100 Lots de	$400	40,000
PRIX TERMINAUX.		
999 Lots de	$200, soit	$199,800
999 Lots de	$200	199,800
3,144 Lots se montant à		$2,159,600

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

Souvenez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet [illegible] à un prix moindre [illegible] qu'une valeur.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE,—PAROISSE D'ORLEANS.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que ce huitième jour de mai en l'an de grâce mil huit-cent quatre-vingt dix, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, JOSEPH DEWEY TAYLOR, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-nommés et soussignés, personnellement ont comparu, les personnes dont les noms sont ici attachés, et ont déclaré que, se prévalant des droits et privilèges octroyés et renfermés dans les statuts de l'Etat de la Louisiane, ils ont contracté et se sont engagés et par les présentes, contractent et s'engagent mutuellement et ceux qu'ils représentent et toutes les personnes qui, dans l'avenir, deviendront leurs associés, à former et constituer une corporation et corps politique en droit, dans le but et conformément aux articles, et stipulations et règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "New Orleans Brewing Association" et son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; et le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le secrétaire, sera la personne à laquelle seront adressées toutes citations ou tous documents légaux. Ladite corporation existera, aura et jouira de la succession sous son nom d'incorporation ci-dessus pour la pleine période de quatre-vingt-quinze années, à partir de cette date et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivi en son nom d'incorporation; de faire usage d'un sceau d'incorporation avec la devise qui sera ultérieurement choisie, sceau qui pourra être changé comme on le jugera convenable; d'édicter et d'établir tels règlements qui conviendront pour l'administration des affaires de la dite corporation, lesquels pourront être changés, altérés ou amendés au gré de la corporation; de posséder, recevoir, acheter et transférer aussi bien que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation, de la propriété—mobilière et immobilière; et d'ériger toutes les bâtisses, toutes les machines et tous accessoires nécessaires pour mener à bien les objets et fins de la corporation.

ARTICLE II.

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation sont déclarés être d'acheter un terrain nu ou bâti dans cet Etat et ailleurs, d'y construire, maintenir et d'ériger une ou des brasseries, ou d'acheter une brasserie ou des brasseries déjà en opération et de fabriquer du lager beer et autres liqueurs de drèche et de vendre tous les produits de cette ou ces brasseries.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est ici fixé à la somme de un million, cinq cent mille (1,500,000) dollars, divisée en ou représentée par quinze mille actions de la valeur au pair de cent (100) dollars chacune qui seront payées comptant au moment même de leur souscription, ou de la façon ou aux dates que le conseil d'administration pourra bien fixer. Et dès que cinq cent mille (500,000) dollars du fonds capital de cette corporation auront été souscrits, cette charte prendra effet et les opérations actives de cette corporation commenceront.

Aucun souscripteur ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme plus élevée que le reliquat non payé qui pourra être dû sur les actions auxquelles il aura souscrites. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider cet acte d'incorporation ou d'exposer aucun souscripteur à aucune obligation au-delà de la somme du reliquat dû s'il y en a sur leurs souscriptions.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés et toutes ses affaires conduites par un conseil d'administration qui sera composé de sept actionnaires, une majorité desquels formera un quorum pour expédier les affaires et chacun de ces actionnaires aura en son propre droit au moins dix actions du fonds capital de cette corporation.

Le second mardi de mai A. D. 1892, et le second mardi de mai de chaque année suivante, une élection de sept directeurs aura lieu par ballottage au bureau de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures A. M., et 2 P. M., élection dont avis au moins dix jours au préalable sera publié dans au moins un journal de la ville de la Nouvelle Orléans; et chaque actionnaire aura le droit, à toutes les élections, soit en personne ou par procuration, à un vote pour chaque action du fonds capital qu'il pourra avoir, mais ne pourra pas voter avec les actions qui lui auront été transférées dans les dix jours qui précéderont l'élection.

La majorité des votes donnés, un vote par action sur laquelle il sera voté, sera requise pour qu'il y ait élection.

Chaque Conseil d'administration commencera son mandat le 3me mardi de mai suivant son élection; et, à sa dernière réunion, élira de son sein un président et un vice président de même qu'un secrétaire, ce premier pourra être ou ne pas être actionnaire, et tels autres officiers subordonnés ou employés que pourront exiger les circonstances, et le Conseil d'administration fixera leurs traitements respectifs et définira leurs devoirs.

Si l'un quelconque des directeurs de cette corporation cesse d'être actionnaire durant son mandat, le Conseil d'administration déclarera vacante sa place, et en cas d'une vacance dans le Conseil d'administration causée par la mort, la démission ou une autre cause, le Conseil dans les dix jours qui suivront la création de cette vacance, remplira celle-ci en élisant de parmi les actionnaires un de ceux qui auront qualité.

Le vice-président exercera les pouvoirs du président dans le cas où ce dernier sera dans l'impossibilité d'agir; et en cas de sa mort, de sa démission, le vice-président deviendra président jusqu'à ce que le président soit élu; élection qui se fera par le Conseil d'administration sitôt que la vacance dans le Conseil se sera produite par la mort ou la démission du président, conformément aux règlements.

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actions représentées et votant et une majorité en montant de tout le fonds capital de la compagnie à un meeting général quelconque des actionnaires de cette corporation convoqué dans ce but, et après que trente jours d'avis du dit meeting auront été donnés par une annonce dans au moins un journal quotidien publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui pourront être faits relativement au fonds capital exigeront, en outre de l'avis ci-dessus, quarante jours d'avis précédant celui-ci, et adressé par écrit par voie de la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier conseil de Direction; elles sont munies de tous les droits et pouvoirs y appartenant et autorisées à exercer en général tels actes non prévus spécialement dans la présente charte, qui seront nécessaires pour réaliser le but et les desseins de cette corporation, savoir:

Peter Blaise, Philip W. Dielmann, Théodore Brummer, Henry Locte, John Langles, Albert P. Noll, et C. Faehnle, avec Peter Blaise comme président, Philip W. Dielmann comme vice-président, et Ernest Pragst comme secrétaire, et les dits directeurs et officiers exerceront leurs fonctions respectives jusqu'au troisième mardi de mai 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale se terminera le 30 avril de chaque année.

Un exposé des affaires de la Corporation sera préparé et une copie remise à chaque actionnaire qui exprimera le désir de l'avoir à chaque réunion annuelle pour l'élection de directeurs, indiquant en détail le montant des propriétés et de l'actif de la Corporation, avec leur valeur; l'exposé indiquera aussi le passif et renfermera telles autres informations qui seront nécessaires pour donner une idée exacte et précise des affaires et de la situation de la Corporation. Cet exposé sera fait sous serment par le président et le secrétaire de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par l'expiration de sa charte, soit pour tout autre motif, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, lesquels seront élus au scrutin à un meeting des actionnaires convoqué expressément dans ce but après trente jours d'avis inséré quotidiennement dans deux journaux publiés dans la ville de la Nlle-Orléans. Ces commissaires, une fois élus fourniront une bonne et solvable caution et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et à la liquidation des affaires. Une pluralité de tous les suffrages reçus à cette élection suffira pour élire les dits commissaires. Dans le cas de démission ou de mort d'un des commissaires ou de plusieurs d'entre eux, la vacance sera remplie de la manière déjà fixée pour l'élection des commissaires, avec cette seule exception qu'il sera donné cinq jours d'avis au lieu de trente.

ARTICLE IX.

Tout membre du Conseil de Direction de cette Corporation aura le droit de désigner un actionnaire quelconque ayant les qualités nécessaires pour le représenter comme directeur et agir à sa place aux meetings du Conseil de Direction, pendant son absence de la ville; cette désignation sera faite par écrit et sera inscrite au procès-verbal de la Corporation. Ce remplaçant, une fois désigné, exercera tous les pouvoirs et tous les privilèges du directeur absent, tant que durera l'absence de ce dernier.

Fait à mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, mois et an ci-dessus mentionnés, en présence de Ernest Pragst et de Charles G. Rebentisch, témoins d'âge légal, résidant en cette paroisse, lesquels ont signé avec les dites partie et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Original signé: PH. W. DIELMANN, PETER BLAISE, J. LANGLES, H. LOCTE, ALBERT P. NOLL, THEO. BRUMMER, ERNEST PRAGST, GEO. FAEHNLE, C. G. REBENTISCH,
J. D. TAYLOR, Notaire Public.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de "THE NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, page 525.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.

{SCEAU} Signé: GEO GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire, en la paroisse d'Orléans certifie par les présentes que l'acte ci-dessus est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," ainsi que le certificat du conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, qui y est attaché et enregistré dans mes archives de notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.

(Signé) J. D. TAYLOR, Notaire.
11 mai—11 19 26—4 10 juin

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de machine de valeur, instruments, outils, corde fil de coton, divers, etc.

Dans l'affaire de Eugène Semine, syndic vs Orleans Cotton Rope and Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,069—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le jour et l'heure ci-dessous mentionnés, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Jeudi, 12 juin 1890.

A 10 heures A. M., sur les lieux connus sous le nom de Orleans Cotton Rope Manufactory, rue Constance, entre Julie et St-Joseph.

Un lot d'outils de forgeron—machine à percer—pelles à charbon—réservoirs en fer carrés—tuyaux—bouts de tuyaux—meules—vices—jack-screw—bouts de tuyaux à gaz—pendules—balances—filtres—Niley patent—oil cabinet—stock and dies—150 baquets à incendie en métal—papier à emballage—échelles—new card cloting d'acier trempé pour cylindre de 50 pouces et daffer—spindle et huile de cylindre de 24 et 22 pouces—un baril de corde coton 3 plis—un rouleau de corde fil de coton, thermomètres, fil, cordon—un lot de meubles de bureau et de meubles divers, conformément à un inventaire.

Et immédiatement après la susdite vente,

A l'entrepôt Nos 97 et 99 rue Julie:

192 rouleaux de corde fil de coton	3|8	pou. dia.
110 ..	5|16	..
89 ..	1|4	..
2 paquets de corde	5|16	..

1 lot de sacs en coton pour corde, cartes, bobines, verre épais pour lucarne, shafting, navettes, harnais, tentes morceaux de fer, établis pour meubles, balances Fairbanks, appareil à rouler, bois de charpente et fil de fer, boutons, tringle, ferblanc, creels en bois pour corde, corde en coton, meules, card clothing, courroies, Franklin roller cards, Franklin railway head et nombre d'autres articles, etc., selon un inventaire enregistré.

Et vendredi, 13 juin 1890—

Au moulin Chalmette, rue North Peters, entre La Manche et Adams, dans le troisième district de cette ville, à 11 heures A. M., 2 paires Curtis, Barr & Madley Mules, spindles, poulies, looms, yarn dévidoirs, cylinder slasher, ourdissoirs, rouleaux divers, etc., selon un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
31 mai—31—5 9 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de billets à ordre, etc.

Metropolitan Bank vs J. V. Charpentier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 24,529—En vertu d'un ordre de vente rendu le 23 mai 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 9 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un grand assortiment de billets à ordre, bills à recevoir, comptes, etc., d'après inventaire enregistré dans ce bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 mai—28 31—4 9 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de résidence, spacieuse et de valeur, dans le Quatrième District, sur les rues Félicité et Ste-Marie, dans le carré d'ilet borné par les dites rues et les rues Carondelet et St-Charles.

Michael Frank vs. Edward H. Lombard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,133—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et la Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 28 juin 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Premièrement—Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Ste Marie et Félicité, désignés par les Nos soixante-six, soixante-sept et soixante-huit, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 9 janvier 1839, et déposé comme plan No 62 dans le livre de plans de F. Grima, notaire. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir:

Le lot numéro soixante-six mesure trente pieds de face à la rue Félicité, sur une profondeur de cent un pieds huit pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante-trois et cent-un pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante-sept.

Le lot numéro soixante-sept mesure trente pieds de face à la rue Félicité, avec une profondeur de cent pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante six et quatre-vingt dix-neuf pieds deux pouces sur la ligne vers la rue Carondelet et le lot numéro soixante huit mesure trente pieds de face à la rue Ste-Marie, sur une profondeur parallèle de quatre-vingt quatorze pieds quatre pouces et touche au numéro soixante-sept dans le fond.

Deuxièmement—Un morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, touchant aux lots faisant face à la rue Félicité et mesurant trente pieds quatre lignes de face à la rue Félicité sur trente-neuf pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ce lot étant la portion du fond du lot numéro soixante-quatre, sur le dit plan de B. Buisson, voyer, en date du 9 janvier 1839, ci-dessus décrite.

Troisièmement—Un autre morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le fond de la dite propriété deuxièmement décrite, mesurant trente pieds quatre lignes sur la ligne du fond de la dite propriété deuxièmement décrite sur une profondeur de vingt-trois pieds sur la ligne du côté qui le divise du lot numéro soixante-sept, et à peu près vingt-cinq pieds, plus ou moins, sur la ligne de côté vers la rue Carondelet et dans le fond seize pieds dix pouce, commençant à la ligne du lot numéro soixante-sept allant vers la rue Carondelet sur une ligne oblique de huit pieds six pouces, puis à peu près sept pieds sur une ligne droite au point où il joint la ligne du côté vers la rue Carondelet, étant la portion du fond du lot de terre, désigné par le numéro soixante-treize, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Charles Stringer, ancien notaire, le troisième jour de décembre 1866, étant un acte de vente par la succession de E. V. Massicot (& Marot) à Joseph H. Wilson. Les deux dits morceaux, deuxièmement et troisièmement décrits, formant ensemble un lot de trente pieds, quatre lignes de face à la rue Félicity sur une profondeur d'à peu près soixante-trois pieds deux pouces sur la ligne vers la rue St-Charles et à peu près soixante-dix pieds plus ou moins sur la ligne vers la rue Carondelet, séparant les dits deux morceaux ou portions de terre du reste des dits lots numéros soixante-treize et soixante quatorze.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de John M. G. Parker, selon acte pardevant Edgar Grima, notaire, le 19 janvier 1880. Titre enregistré au bureau de transfert livre 111, fol. 1,006.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mai—24 31—7 14 21 28 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Linden vs M. A. Boniel.

PREMIÈRE COUR DE JUGE DE PAIX pour la paroisse de Jefferson — R. B. — No 82 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Juge de Paix, pour la paroisse de Jefferson—R. B.— dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 9 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts, sur la propriété de Moses A. Boniel dans le procès de Moses A. Boniel vs Henry Block, No 29,816 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 mai—28 31—juin 4 9

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John Bassich vs. Ernest Lacher.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans.—No 13,333—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28me jour de juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue de la Louisiane, et les rues Tolédane, St-Denis et St-Patrick, désignés par les numéros 18, 19, 20, 21 et 22, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 4 octobre 1872 et annexé à l'acte d'inventaire de la succession de Louis Flemange Drouet, pris par Oscar Drouet, notaire, les 16 et 17 octobre 1872, lesquels terrains mesurent, au pied américain, comme suit: Les terrains 18 et 19, chacun, 32 pieds de façade rue St Patrick sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains 20, 21 et 22; chacun, 30 pieds de façade rue Tolédano, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant la même propriété qui fut acquise par le vendeur par achat de la succession de Louis Flemange Drouet, par acte pardevant Oscar Drouet, notaire, le 28 mars 1873, enregistré au Bureau des transferts, livre 107, pages 374 et 375 et acquis par Ernest Lacher, de Frederick Knieps, le 3 octobre 1882, pardevant John Bendernagel, notaire, enregistré dans le C. O. livre 116, folio 542.

Saisi dans l'affaire susdite et sus-numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
24 mai—24 31 juin 7 14 21 28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—No 30,131—P. H. Jensen vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire P. H. Jensen soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, en son étude, dans le Morris Building, en cette ville, Mardi le 17me jour de juin 1890 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient être portées devant elle; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Benjamin C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 13 mai 1890.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
13 mai—13 20—17 juin

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles par le Shérif. Meubles, articles de maison, comprenant ameublements de chambre à coucher, tables à extension, berceuses, chaises, side-board, sommier, matelas, un jeu de [illegible], rugs, moustiquaires, rideaux, quilts, etc.

—Aussi—

Un bel ameublement de salon, etc., et un grand nombre d'autres articles, etc., tout en bon état.

John G. Grant vs Mme G. McDonald, femme seule.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,068.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 16 juin 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A l'entrepôt Lafayette, coin des rues Camp et Lafayette, un grand lot de meubles de maison, installations, etc., d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 juin—4 8 13 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Troisième District.

E. A. Cotton vs Charles W. Sullivan, Alphonse Victor Philippe et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,367—En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles W. Sullivan et les mineurs Viola Mary et Georgiana Emilia Sullivan à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 5 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Bons-Enfants (maintenant St-Claude), Français et Amour maintenant Rempart, désigné par le No (11) onze sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 12ème jour de décembre 1844 annexé à un acte passé pardevant F. de Armas, alors notaire en cette ville, en date du 9ème jour de janvier 1835 et mesurant vingt-huit pieds huit pouces de face à la rue Champs Elysées sur une profondeur de cent cinquante quatre pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, vingt-huit pieds huit pouces sur la ligne du fond qui le sépare du lot No 23 au pied américain borné sur la gauche par les lots Nos 12 et 16 et une partie du lot No 17, et sur la droite par le lot No 2.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3. 10. 17. 24—juil 1. 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Troisième District.

Vve E. Tadury vs. Mme Vve J. P. Bouede(?), administratrice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,880—En vertu d'un writ de saisi et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Amour et Bons Enfants, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan fait par A. Castaing le 18 novembre 1852, déposé à l'étude de P. Lacoste, ancien notaire en cette ville; les dits lots mesurent, à la mesure américaine, comme suit: Le lot No 4 trente-et-un pieds, six pouces et deux lignes de face à la rue Bons Enfants sur quatre vingt seize pieds de profondeur. Le lot No 5 trente pieds, six pouces et deux lignes de face à la rue Bons Enfants sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec les bâtisses, etc., etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le même District et le même ilet que les lots décrits plus haut, désigné par le No 6 sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant au pied américain trente-et un pieds, six pouces et deux lignes de face à la rue Bons Enfants sur quatre vingt huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses, etc., etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

William Wood vs Paul J. Christian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,055 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 14 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre dans le sixième district municipal de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues St-Charles et Peters et les rues Octavie et Jennet, mesurant cent quatre-vingt cinq pieds de face à la rue Octavie, sur cent vingt pieds de face à la rue Jennet, étant la même propriété acquise de Philip Bourg par Mme Corinne Lawrence Catlett épouse de Paul J. Christian, à la suite d'un acte passé pardevant E. Bouny, notaire, en date du 26 décembre 1882, livre 116, folio 669, bureau des transferts.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
14 mai—14 21 26—juin 4 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées formant le coin des rues Cadix et Constance, dans le carré d'ilet borné par les dites rues et les rues Laurel et Valence.

Jos. A. Dare vs Henry Weiser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,885—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet No 176 borné par les rues Valence, Constance, Cadix et Laurel et désignés sous les Nos 19 et 20 sur un plan de John F. Braun, voyer, daté du 12 janvier 1882, chacun desdits terrains touchent et mesurent, chacun, trente pieds de façade rue Constance, sur cent vingt six pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 19 forme l'angle des rues Cadix et Constance. Etant la même propriété acquise par le défendeur, par achat du moulin à coton Lane, par acte pardevant André Hero, notaire, le 22 mai 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—juin 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du Troisième District.

A. M. et A. J. Benedic vs Joseph Malnoury.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,956 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dauphine (ci-devant Grands-Hommes), Marigny, Mandeville et Bourgogne (ci-devant Craps), désigné par le No 178 sur un plan du faubourg Marigny, mesurant, au pied français, cinquante-un pieds de façade rue Dauphine sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Aussi un petit morceau de terre contigu à une partie du terrain ci-dessus décrit, à l'arrière, mesurant, mesure américaine, vingt pieds de largeur sur environ huit de profondeur.

Propriété acquise le 29 mars 1886; titres inscrits à la page 819 du registre 122 C. O.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 mai—19 26—2 9 16 21 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellente occasion d'un placement d'argent rémunérateur.

Vente de deux terrains rue Constance, entre St-Joseph et Julie, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les machines, bouilloires et tout ce qui en fait partie, appartenant à la **Fabrique de Cordes à Coton, etc**, le tout en bon état,

Dans les affaires de

Peter Labouise vs Orleans Cotton Rope & Manufacturing Co.—No 29,347,

N. O. Canal & Banking Co., vs Orleans Cotton Rope & Manufacturing Co.—No 29,346.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commercial, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, machines, bouilloires et autres objets en faisant partie, appartenant à la fabrique de cordes de coton situés dans le premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Foucher (aujourd'hui Constance) Tchoupitoulas, Julie et St Joseph, mesurant ensemble soixante six pieds de façade rue Constance, soixante-sept pieds quatre pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent un pieds huit pouces du côté le plus proche de la rue St-Joseph et cent huit pieds dix pouces de l'autre côté.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 14

Friction Rouge du Dr Testut.

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 6 onces: 50 sous

La PUNAISICIDE (Bed bug killer), est déjà un légitime succès.

Rue Bourbon, 161, près Orléans.

23 mai—

VENTES A L'ENCAN

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 29,164—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

John B. Lallande vs ses créanciers.

Grande vente à crédit

—DE—

Belle résidence rue St-Charles.
Lot et améliorations rue Laharpe.
Lot, etc., sur la rive du lac Pontchartrain.
Maison de bateau de plaisir à West End.
Lot, etc., à Trenton, paroisse Ouachita, Lne.
Lots, etc., à Ouachita, paroisse Union, Lne.
Un terrain à Est Baton Rouge, Lne.
Ilets dans la ville de Baton Rouge, Lne.
Lots dans différentes parties de la ville de Baton Rouge.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu JEUDI, 3 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 29me jour de mai 1890, à moi adressé.

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Lafayette et Poydras; l'un d'eux est désigné par le No 8 et mesure cinquante-cinq pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Saint Charles sur cent soixante-dix pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles et l'autre lot adjoignant le lot No 8 ci dessus, mesure vingt pieds huit pouces et demi de face à la rue St Charles, sur cent quatre pieds six pouces de profondeur, mesure américaine.

Les améliorations consistent en une belle bâtisse en briques à trois étages, solidement construite, contenant au rez-de-chaussée deux grands salons avec larges portes à deux battants, cabinet de lecture, salle à manger, fumoir, office, chambre à bain, cabinet, grand couloir, escalier, galeries sur le côté et dans le fond.

Le second étage ayant six chambres à coucher et quatre chambres à bains et cabinet, grande galerie sur le côté et dans le fond, couloir et escalier.

Le troisième étage ayant cinq chambres à coucher et trois chambres à bains, couloir et escalier.

Aussi, une cuisine en briques à deux étages, attenant à la bâtisse principale, ayant au rez-de-chaussée une grande cuisine avec un "range", office, chambre à provisions, cave à vin, lieux d'aisances, chambre pour charbon et coke; et au second étage, quatre grandes chambres à coucher, escalier, lieux d'aisances et cabinet, galerie sur le côté, se liant avec la bâtisse principale.

Les dépendances consistent en une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux grandes chambres, une à chaque étage.

Aussi, une belle écurie en bois, couverte en ardoises, contenant cinq grandes étables et remises et grenier à fourrage, deux grandes cuves, puits, plate-bandes, hydrant, citerne, et tuyaux pour eaux chaude et gaz dans toute la bâtisse, fontaine, cour pavée en pierres plates, etc., et connue par le numéro municipal 113 rue St-Charles.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Laharpe, Broad, Dorgenois et Columbus, désigné par le No 24 de l'ilet No 17, lequel dit lot mesure trente-et un pieds quatre pouces de face à la rue Laharpe sur une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles.

3° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé sur le bord du Lac Pontchartrain, au lieu du lot No 8. Laquelle portion de terre forme le coin nord-est de l'Avenue du Lac et de la rue Mercer, commençant à un point à peu près à trois cent quatre-vingt-quatre pieds de distance de la ligne du Nouveau Canal, et puis s'étendant sur la dite Avenue du Lac, cent pieds de face sur une profondeur sur le lac, ensemble avec tous les droits d'atterrissements ou de batture attachés à la dite portion de terre comme une propriété de devanture.

4° Tous les droits, titres et intérêts du dit insolvable, John B Lallande, à l'usage d'occuper jusqu'au 9 novembre, A. D., 1902, du morceau ou portion de terre, quarante pieds par cent pieds de l'emplacement sur le côté intérieur de la levée de protection au Lake End du Nouveau Canal, entre la place maintenant ou anciennement occupée respectivement par Thomas H. Handy et John Astredo, selon ordonnance No 8,128, série d'Administration, adoptée par le Conseil de la Ville de la Nouvelle-Orléans, le 9 novembre 1882. Sur le lot ci dessus décrit il y a un joli "boat house" de plaisir.

5° Tout, et particulièrement ce certain lot ou morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans la ville de Trenton, dans la paroisse Ouachita, Etat de la Louisiane, connu et décrit comme lot No Vingt neuf, dans le plan de Trenton, mesurant, à partir de la rue Claiborne, quarante pieds à la rue Claiborne et s'étendant dans le fond entre lignes parallèles, à peu près cent soixante pieds.

6° Ces certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le comté Ouachita, paroisse Union, Etat de la Louisiane, et décrits comme suit, savoir:

Le terrain No un forme le coin des rues Main et Front et a soixante-quinze pieds de façade sur chaque rue.

Les terrains six et sept ont soixante-quinze pieds de façade rue Front, et s'étendent en arrière de soixante quinze pieds; le tout au sud de la rue Main. La moitié ouest du terrain No 4 a trente-sept pieds et demi sur cent cinquante pieds de profondeur sur la rue Main au nord.

7° Le tout et en particulier les morceaux de terre situés dans la dite paroisse Union, en cet Etat, et tous les droits, passages et privilèges qui y appartiennent, savoir:

Un morceau de terre situé au Nord Est quart du Nord-Est quart de la section dix septième, comté vingtième Nord, latitude quatre Est, ayant environ trois cent vingt pieds Ouest de la seizième ligne de section, le long du chemin Arkansas, rue Main, puis de là s'étendant au Sud jusqu'au Rocky Branch.

Au haut de cette dite Rocky Branch au chemin Arkansas et est, le long du chemin Arkansas à l'endroit commençant et ayant huit acres.

8° Le quartier nord est, la moitié nord du quartier sud-est, et la moitié sud du quartier nord-ouest, de la section No 17, comté No 20 nord, latitude 4 est, et ayant à peu près 320 acres.

9° Le tout et en particulier un quart indivis de l'intérêt du dit John B. Lallande dans la propriété foncière ci-après décrite, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages et privilèges qui y trouvent ou qui y appartiennent, situé dans la paroisse Est Baton Rouge en cet Etat, savoir: Le morceau de terre situé à proximité d'un chêne blanc avec un X, coin sud-est, anciennement du morceau de terre Bird, près de la ferme Bernard. De là, Nord 10° 30' Ouest, 527 toises, mesure française, ou 51 chaines-anneaux, mesure américaine, à un chêne creux marqué d'un X. Le coin nord-est du dit morceau de terre coin nord-ouest du dit morceau de terre, à partir de là, mesurant 79° 12' et 31" nord, mesurant 521 toises mesure française, ou 50 chaînes et quatre anneaux, mesure américaine, à un point nord-est coin du premier morceau de terre, de là, s'étendant sud 10°.30" est, mesurant 520 toises, mesure française, ou 52 chaînes et 33 anneaux, mesure américaine, à un chêne blanc marqué d'un X, coin sud-est du dit morceau de terre de là s'étendant au sud 79°, 31, ouest mesurant 520 toises, mesure française ou 50 chaines et 4 anneaux, mesure américaine, au commencement, ayant trois-cent-soixante arpents de terre.

Le carré No 28 de cette partie de la ville de Baton Rouge nommée Hicky Duncan A. Mather Town. Le carré No 27 de cette partie de la ville de Baton Rouge nommé Hicky Town. Deux terrains numérotés douze et treize tracés dans cette partie de la ville de Baton Rouge nommée Spanish Town, chacun ayant quatre arpents.

Deux terrains Nos 4 et 11 du carré No 54, dans le comté Beauregard, en la ville de Baton Rouge.

Conditions—Un tiers au plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit à partir du jour de la vente, avec intérêt de six pour cent par an jusqu'à maturité, et si non payés alors, huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement; garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur, la clause pénale de cinq pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès et toutes les clauses usuelles; l'acquéreur assumera le paiement en sus de l'enchère de toutes les taxes sur la dite propriété décrite pour l'année 1890.

L'acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er juin—1 3 8 15 22 29—juil 2 3

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de beaux meubles de ménage consistant d'un ameublement de salon et de chambre à coucher, de corridor et de cuisine, d'un stove, d'ustensiles de cuisine, de stores de fenêtres, de chandeliers, etc., sur les lieux, 220 rue Première coin Colisée.

Succession de Schuyler B. Steers.

No 29,811.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, LUNDI, 9 juin 1890, à 11 heures A. M., sur les lieux 220 rue Première coin Colisée, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 mai 1890. Dossier No 29,811, pour le compte de la succession de Schuyler B Steers, il sera vendu:

Un lot de meubles de ménage, de lustres et d'autres effets mobiliers sur les susdits lieux, ainsi qu'il appert d'un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
30 mai—30—3 7 9 juin

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 28 mai 1890.

En vertu d'une proclamation de Son Excellence, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée à Baton Rouge, du 26me jour de mai A. D. 1890, m'ordonnant de tenir une élection dans le **Deuxième District Représentatif de la paroisse d'Orléans**, composé du **deuxième ward de la ville de la Nouvelle-Orléans**, pour un Représentant à la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, pour remplir le terme non expiré d'Alphonse Philips, dont le siège comme Représentant du dit District a été déclaré vacant par une résolution adoptée par la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le 21 mai 1890.

Avis est ici donné qu'une élection aura lieu conformément à l'acte 78 de la session extra de l'Assemblée Générale de 1877, le

Mardi, 10 juin A. D. 1890,

de 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans tout le **Deuxième District Représentatif de la paroisse d'Orléans**, composé du **deuxième ward** de la ville de la Nouvelle-Orléans, à tels polls que le gouvernement municipal de la Nouvelle-Orléans établira, dans le but d'élire un **Représentant** du dit district à la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, pour remplir le terme non expiré d'Alphonse Philips dont le siège comme Représentant du dit district a été déclaré vacant d'après la résolution mentionnée ci-dessus.

CHAS.-W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et officier chargé de la promulgation des retours de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29 au 10 juin

Avis spécial.

Avis est ici donné que je présenterai à cette session de la Législature un projet de loi pour la création d'un District de Drainage pour la paroisse d'Orléans, établissant ses limites, pourvoyant à l'organisation d'un Bureau de Commissaires, définissant ses devoirs, pouvoirs et restrictions, pourvoyant à un revenu à son usage et imposant une taxe à cette fin.

S. D. PETERS.
29 mai—29—5 12 19 26 juin

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'entrepôt de choix Nos 122 à 126 rue Magazine entre Lafayette et Girod.

Vente à l'encan à crédit.

Dans l'affaire de l'Interdiction de Daniel C. Dewees.

No 25,779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Frederick D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 31 mai 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

La propriété "Entrepôt," de choix, Nos 122 à 126 rue Magazine, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Foucher, Lafayette et Girod. Le terrain est composé de tout des lots 2, 3, 4, 10, 11 et 12 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. B. Cenas, notaire, le 12 avril 1850. Les dits lots se touchent et mesurent ensemble 59 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Magazine (et s'étendant au travers de l'ilet) 59 pieds 2 pouces 3 3-5 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Girod, et 172 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Lafayette, le tout plus ou moins. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1890, à M. J. Watts Kearny.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt par an, garanti par hypothèque spéciale et privilèges et liens de vendeur sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de garantie 10 pour cent de dépôt devant être payé au moment de l'adjudication et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1890.

Acte de vente pardevant Jno. Bendernagel notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er juin—1er 7 14 21 28—juil 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Elégante résidence avec de beaux terrains, coin Sud-Ouest des rues Prytanée et Troisième,

Faisant face aux résidences de MM. McStea, Parker, Behan et Brunswig.

A l'encan. A crédit.

Succession de Rodolphe Weese(?).

Nos 29,945—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 2 mai 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion ou lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Prytanée, l'avenue St-Charles et les rues Troisième et Quatrième, désigné comme l'ilet No 105 sur un plan dressé par B. Buisson en date du 5 mars 1852, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure 84 pieds, plus ou moins, de façade à la rue Prytanée sur 127 pieds de profondeur et face à la rue Troisième (formant l'encoignure), mesure anglaise.

2° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le même ilet que le lot ci-dessus désigné, mesurant 42 pieds, plus ou moins, à la rue Prytanée, entre Troisième et Quatrième, sur une profondeur de 127 pieds et attenant au lot ci-dessus.

3° Un certain lot de terre situé dans le même ilet mesurant 29 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds de profondeur et attenant en arrière des lots ci-dessus mentionnés; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en cottage "Elizabethan" à deux étages et dépendances, à la rue, et limites de terrain, ayant un grillage en fer sur la devanture, un joli jardin, pelouse ombragée par des magnolias et des chênes, pavé Schillinger. La maison a un grand corridor central, de vastes salons à arche, richement peints à fresques, boudoir, bibliothèque, grande salle à manger, cuisine et offices, 7 chambres à coucher, chambre à bain, cabinets d'aisance, etc. Une bâtisse attenante a du logement pour les domestiques; plus loin sont écurie, remise, serres chaudes, etc.; le tout est en parfait état et forme l'ensemble d'une charmante demeure dans un fort agréable quartier.

Conditions—Un tiers au plus comptant, le reste, s'il y en a, à crédit de un et deux ans, à partir du jour de la vente, les paiements à termes portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Les billets seront garantis par lien du vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue incluant la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les polices d'assurance sur la propriété devront être transférées [illegible] les autres clauses usuelles de garantie seront dans les billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de la dite propriété de cette année 1890, et feront un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Octave Morel, notaire, 3 1\|2 rue Carondelet.
3 mai—3 5 10 17 24 31—juin 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Propriété Sulphur Spring Bien améliorée et cultivée, Et deux morceaux de terre attenants.

Pâturage et terre de bois pour construction, près de Covington, Lne.

A l'encan pour du crédit.

Succession d'Adam Thomson.

No 27,679.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur. Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 21 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 12 mai 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur [illegible] savoir—

1°. La propriété Sulphur Spring, située à peu près un demi mille au nord de la ville de Covington, dans la paroisse St Tammany, Lne, étant une partie de la Section 37 Township 6, Sud du Range 11 Est, ayant à peu près 338 47\|100 acres, bornée au Nord à l'Est par la rivière Bogue Falaya et à l'Ouest par le chemin Lee Ferry. Ces terres sont toutes entourées et en partie cultivées [illegible] ayant à peu près 25 acres en plant de cannes et quelques souches [illegible] il y a une grande sucrerie avec chaudières, machine, moulin et équipage, grange, écurie, hangar à fourrages, cabanes pour travailleurs, etc., face au chemin Covington, la principale avenue. Il y a deux cottages et [illegible] maison de ferme et un cottage séparé. Il y a sur le terrain trois abondantes sources [illegible] sont sulfureuses et une ferrugineuse, cette dernière est entourée d'une jolie et grande fondation en brique qui conserve le bouillonnement. Ces jolies sources sont renommées dans tous le Sud pour leurs propriétés médicinales et curatives. Les communications avec la ville sont constantes et rapides.

2° Le morceau Grating touchant au terrain ci-dessus et face au chemin Lee Ferry, ayant à peu près 322 53\|100 acres et ayant tout défriché et entouré, traversé par le (Mile et North Branches) [illegible] sur le terrain il y a un grand puits ou source minérale. Le terrain forme une partie de la section 37, Township 6 South Range 11 East, ayant à peu près 640 acres de terre presque tout en bois pour construction, ayant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya, et est traversé par deux chemins Covington et le Mile Branche.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, la balance des prix respectifs de l'adjudication à un crédit de un, un et deux ans du jour de la vente en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de l'adjudication, jusqu'à maturité et jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, l'assurance de toutes les améliorations et le transfert des polices aux détenteurs des billets, ensemble avec la clause pénale de 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de garantie, les acquéreurs assumant toutes les taxes pour l'année 1890 et devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.
18 mai—18 24 31—juin 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété coin Constance et Philip.

Vve Annie Bopp vs Henry B. Bopp et William Bopp.

No 29,717—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente judiciaire en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu du jugement rendu dans l'affaire ci dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, le 16 mai 1890, il sera vendu à l'encan—

Le grand lot et améliorations qui s'y trouvent, coin nord-est des rues Constance et Philip, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Jackson, Constance et Laurel, désigné comme lot No 6, et mesurant 33 pieds 3 pouces 3 1\|2 lignes de face à la rue Constance sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Philip, formant le coin des dites rues.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890 et devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Benjamin Ory, notaire.
24 mai—24 31—7 14 21 28 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 544 rue Dauphine.

Succession de James Carrigan.

No 29,896—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 5 mai 1890, il sera vendu à l'encan—

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Grands-Hommes ou Dauphine, Casacalvo ou Royale, Espagne et Poète, désigné comme le terrain No 10 sur un plan de Joseph Pilié, le 3 mai 1844, déposé en l'étude de Louis F. Caire, ancien notaire en cette ville. Le dit terrain mesure, au pied anglais, 31 pieds de façade rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage en bois, à un étage, avec grande allée latérale et cuisine à l'arrière. Aussi une maison détachée, à un étage, cuisine, etc., ayant une entrée séparée; le tout porte le No 544 rue Dauphine.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes de l'année 1890, et faisant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Chas. G. Andry, notaire.
7 mai—7 17 24 31—juin 7

Avis est donné par les présentes qu'une demande sera faite à l'Assemblée Générale d'amender la section 406 des Revised Statutes afin de conférer au "New Orleans Polyclinic" le même droit de libre accès à l'Hôpital de Charité maintenant possédé par le Département Médical de l'Université.
"NEW ORLEANS POLYCLINIC."
14 mai—14 23 30—7 13 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Rideaux et Châles.

Succession de John H. Rohdere(?) et femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—Nos 28,786 et 21,968.

Le MERCREDI, 11 juin 1890, à 11 heures A. M., à ma salle d'encan, No 16 rue Bourbon, près de la rue du Canal, par et en vertu d'un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour, daté le 29 mai 1890, je procéderai à la vente de 3 paires de rideaux fins et 2 beaux châles, d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
E. ONORATO, Encanteur.
31 mai—31—juin 4 11

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunérative et centrale dans le deuxième district,

No 137 rue Douane, entre Bourbon et Dauphine,

En face du nouveau magasin de D. H. Holmes.

Deux actions du fonds capital du New Orleans Insurance Association.

Succession de Joséphine Julie Roy, femme décédée d'Arthur Déjean.

No 29,610—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1\|2 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juin 1890, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St Charles, entre les rues Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 7 mai 1890, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Bourbon et Dauphine, mesurant, au pied américain, conformément à un acte d'acquisition de feue Joséphine Julie Roy de John S. Mills, passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 3 janvier 1866, 22 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur entre lignes parallèles, de 63 pieds 6 pouces et 6 lignes, et conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt, déposé voyer, en date du 24 octobre 1866. Le dit lot est désigné par la lettre "C" et mesure, au pied du plan, 22 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Douane, sur une profondeur de 63 pieds 6 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une élégante résidence en briques à deux étages, ayant cinq chambres et corridor sur chaque étage; une bâtisse à deux étages attenante à la résidence ci-dessus mentionnée, ayant quatre chambres, lieux d'aisance, cuves, waterworks, un balcon face à la rue, etc., connu par le numéro municipal 137 rue Douane, louées à raison de $50 par mois sans bail.

—AUSSI—

Deux actions du fond capital du New Orleans Insurance Association.

Conditions—Pour les deux actions comptant à l'adjudication et pour la propriété une moitié comptant ou plus et le reste à un et deux ans en billets d'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, et non aliénable; le transfert de la police d'assurance qui doit être effectué sur les améliorations de la dite propriété pour couvrir le montant des billets au vendeur ou autre porteur avec intérêt et frais et 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le capital et l'intérêt en cas de procès pour recouvrir le paiement; la clause de vente sans estimation pour obtenir le paiement des dits billets hypothécaires du capital, intérêt et frais. L'acquéreur paiera 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication au moment de la vente, et assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1890, aussi la stipulation qu'en cas d'omission par l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix convenu dans les quinze jours après la date de l'adjudication, il sera considéré en défaut sans autre formalité, et l'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 mai—10 11 17 24 31—juin 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Double corps de logis

No 186 rue St-Philippe entre les rues Marais et Tremé.

John Achille Betat et als vs les enfants mineurs de feu Pierre Charles Betat.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division "D"—No 29,850.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 3 1\|2 rue Carondelet, SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement rendu le 25 avril 1890 et signé le 1er mai 1890 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après à savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies et servitudes y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **St-Philippe, Dumaine, Marais et Tremé**, actuellement **Liberté**, mesurant, mesure française, 40 pieds de face à la rue St-Philippe sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et laquelle portion de terre est désignée par le No 8 de l'ilet No 50, d'après un plan de Jos. Pilié, voyer, en date du 8 août 1822, déposé au bureau de Michel de Armas, ex-notaire public en cette ville, d'après un acte du 13 mars 1823 et aussi désigné par le No 5 d'après un plan de F. N. Tourné en date du 14 février 1857, déposé au bureau de P. E. Laresche, ex notaire public en cette ville, sous le No 34 du livre de plans marqué "L." la propriété décrite ci-dessus étant bornée sur le côté vers la rue Marais, par l'autre portion du dit lot No 5, et sur le côté vers la rue Tremé, par la propriété actuellement ou ayant appartenu dernièrement à Mlle Héloïse Desmoruelle(?).

Les améliorations comprennent un double corps de logis à un étage, ayant quelque quatre chambres, deux cabinets et galerie, une cuisine à un étage dans le fond avec quelque quatre chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, cour briquetée, etc., connu par le No municipal 186 rue St-Philippe.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance en paiements égaux à un, deux et trois ans, avec 8 0\|0 d'intérêt par an, à partir du jour de l'adjudication, l'acte de vente renfermant toutes les clauses de garantie usuelles; le paiement à crédit devant être divisé en billets [illegible]; l'acquéreur assumera le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1890.

Acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3mai—3 10 17 24 31 juin 7

PAR D. E. MORPHY

Yacht Lady Emma. Balance pour coton. Tables pour exhiber le coton, accessoires généraux d'un grand bureau de premier ordre.

John B Lallande contre ses créanciers.

No 29,164—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, JEUDI 5 juin 1890, à midi, au rez-de-chaussée du No 52 rue Union, entre Carondelet et Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, à moi adressé, en date du 19 mai 1890—

1° Le yacht Lady Emma, avec ses apparaux, voiles et accessoires, mouillé à West End, dans le lac Pontchartrain, où on peut le voir.

2° Un grand et magnifique lot de pupitres splendide pendule de bureau, presses à lettres et autres, une machine à types, pour imprimer, tables pour échantillons de coton et autres, peseur de coton et autres balances, une filière connue sous le nom de "Besley cabinet letter file", un grand nombre d'autres articles indispensables à un bureau, (counting room) de premier ordre et dont le dénombrement serait trop long.

Conditions—Strictement comptant.
24 mai—24—1er 4 5 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jno. B. Lallande vs ses créanciers.

No 29,164—Cour Civile de District—Division A.

Le "Classers Cotton Compress," anciennement la première presse à coton construite à la fonderie de Scott, et dans les Reding Iron Works, Reding, Pennsylvania,

Reconnue comme la plus grande et la plus puissante presse à compression du monde (sauf une semblable à Galveston, Texas.)

PAR D. E. MORPHY, encanteur. Il sera vendu, SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, si pas avant à une vente privée, rue Franklin, entre Euphrosine et Calliope, en vertu d'un ordre de l'honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, adressé à Eugène Soniat, syndic de la susdite insolvabilité le 23 mai 1890.

Le Classers Cotton Press, anciennement la première de toutes, provenant de la fonderie de Scott, des Reding Iron Works, Reding Pennsylvania, bien connue comme la plus grande et la plus puissante des presses à comprimer le coton du monde (sauf une semblable à Galveston Texas.) 2 à 3 trois bouilloires, chacune de 48 pouces de diamètre. 27 pieds de longueur, avec deux tuyaux de 17 pouces—tout le fer est d'une épaisseur de 3\|8me de pouce du meilleur rebord de Pennsylvania. Quand elle fonctionne, son action, haut et bas, se fait en moins de 3 minutes du temps que ne se fait celle des autres presses, ayant la vapeur et des soupapes d'échappement de dimension double et des cylindres de [illegible] donnant une pression de 140,000 livres sur le dos des roses (secteurs)

Cette presse, alors qu'elle ne faisait qu'un service ordinaire, a fourni à des navires des chargements de 22,545 livres de coton (régistrées.)

Un de ses principaux avantages est sa grande puissance de doubler le coton; tandis qu'elle possède bien des avantages sur les autres presses, elle ne consume pas plus de combustible que ces autres, et elle en consume autant. La Presse est actuellement prête à être vue à la "Classers Cotton Press", en ville, rue Franklin, entre Euphrosine et Calliope.

Conditions—10 pour cent du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux; le reste un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit, portant 6 pour cent d'intérêt par an, garanti par hypothèque et lien sur la propriété et sécurité de la ville approuvée.

L'acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 mai—27 juin 1 8 27 28

Pay. H. Jensen vs. Ses Créanciers.

No 30,121—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, MERCREDI, 11 juin 1890, à 10 heures et demie A. M., au magasin No 178 rue Poydras, coin Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A, à moi décrété en date du 29 mai 1890.

En bloc, tout le contenu, installations, drogues, médecines, etc., que contient une pharmacie.

Conditions — Strictement comptant sur les lieux.
31 mai—31—juin 1 8 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

JOHN B. LALLANDE VS SES CREANCIERS

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A—No 29,164

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, Thos C. W. Ellis, juge, daté 19 mai 1890, à moi adressé, je procéderai à la vente MERCREDI 4 juin 1890, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 113 rue St-Charles près Poydras—

Un lot de meubles de maison, chandeliers, et autres effets mobiliers.

D'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
24 mai—24—1 3 4 juin

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Brennan.

No 29,831.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1\|2 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 avril 1890, pour compte de la dite succession.

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues **Tchoupitoulas, Erato, Thalie et St-Thomas**, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur, la mesure du dit lot commence à une distance de 90 pieds français du coin de la rue Erato.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois avec 3 chambres, citerne; connu par le No municipal 317 rue Tchoupitoulas.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 au-dessus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 mai—3 10 17 24 31—7 juin

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix du Premier District.

Joli cottage double en bois. No 432 rue Gravier coin Prieur, et maisons en bois dans le fond et face à la rue Prieur.

Succession de Patrick McGrath et sa femme et d'Edward McGrath.

No 30,078—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS. ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 5 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 26 mai 1890, dans l'affaire de la succession de Patrick McGrath et sa femme et d'Edward McGrath, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Deux lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido, Prieur et Johnson, désignés par les Nos 26 et 27 contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit:

Lot No 26 a 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur, et le lot No 27 a 120 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la rue Prieur, se retenant aux lignes du lot No 26 à un point de façon à former un angle de 120 pieds sur la ligne de division, et a 30 pieds 3 pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois à double corps de logis No 432 rue Gravier, coin Prieur et plusieurs cottages en bois dans le fond et faisant face à la rue Prieur et désignés par les Nos 1, 2 et 2 1\|2 rue Prieur.

Le tout rapportant environ $22 par mois, indépendamment de la moitié de la propriété du coin qui est occupée par les héritiers.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par lien du vendeur et hypothèque, pour garantir le paiement du capital et de l'intérêt. Ensemble avec les clauses de garantie usuelles, frais d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1890 au dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. O. Hart, notaire. Dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une nouvelle résidence-cottage rue Troisième.

(Carrollton.)

Succession d'Adolphe Fritsche.

No 29,245.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "C".

PAR MACON, PAUL & DENIS, encanteurs—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon F A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1890, dans l'affaire de la succession d'Adolphe Fritsche, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement ville de Carrollton, dans l'ilet No 12 "B", mesurant 112 du nouveau plan de la ville, borné par les rues Léonidas, Jefferson, Troisième et Barthe. Le dit lot est désigné par le No 11 et mesure 30 pieds de face à la rue Troisième, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles, et sur un plan dressé par W. H. Williams, voyer, en date du 23 décembre 1854 et déposé en l'étude de O. C. Porter, ancien notaire. Les améliorations consistent en une jolie résidence cottage, avec galerie, cuve, etc., louée six dollars par mois.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courante.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred Diebel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent à la vente.
24 mai—24 31—7 14 21 28 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage et Grand Terrain Dans le Troisième District.

No 28,281—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Joseph Schwartz.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 21 mai 1890, dans l'affaire de la succession de Joseph Schwartz, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Urquhart et Girod, mesurant 32 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 120 pieds, désigné par le No 486 de la rue Bagatelle.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, cuisine, bâtisse, entrée pour wagon, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1890 en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant F. J. Dreyfous, notaire.
27 mai—27 31—7 14 21 28 juin

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage d'un cottage double de choix bien rémunérateur.

Nos 62 et 62 1\|2 rue Troisième près Fulton.

Patrick Melberen(?) vs Mme P. A. Melberen, sa femme et autres.

No 29,979—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS. GEORGE G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI, 28 juin 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 14 mai 1890 et signé le 21 mai 1890, par l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus nommée.

Le cottage double en bois bien situé, avec deux étages en arrière, Nos 62 et 62 1\|2 rue Troisième, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Fulton et Rousseau, retiré de la rue, et ayant galeries sur le devant, escaliers, couloirs, six chambres, hangars, citernes, cours et corridor jeté à chaque corps de logis. Le lot mesure 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Troisième sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles près de la place Clay, et dans un voisinage donnant un loyer régulier rapportant actuellement $264 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumera les taxes de 1890 et fera le dépôt accoutumé de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25mai—25 31—juin 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur non amélioré,

SUR LE CHEMIN DE LA MÉTAIRIE,

A environ un demi-mille de la rue du Canal et touchant au Oakland Park.

Succession d'Adolph Zenneck

No 21,972—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 12 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 mai 1890 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Un certain morceau de terre, situé dans la paroisse d'Orléans, contenant 14 72-100 acres, plus ou moins, borné au nord par le Chemin de la Métairie, au sud par la rue North Line, à l'est par le Oakland Park et à l'ouest par les terres de la succession de A. Zenneck, plus pleinement décrit sur le plan dressé par P. N. Judice, voyer, daté du 12 août 1882, et déposé au bureau de S. S. Carlisle, anciennement notaire. Sa proximité de la ville rend cette propriété convenable pour un jardin potager ou des maisons ou une résidence de campagne, à l'option de l'acquéreur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, et l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1890, un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 mai—10 11 17 24 31 juin 7 14